



RAPPORT FINANCIER
TRIMESTRIEL

1^{er} TRIMESTRE (T1)

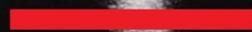
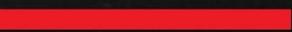
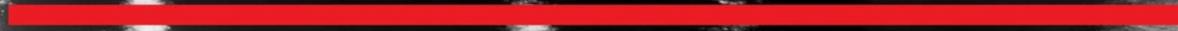
Pour les 3 mois terminés le 30 juin 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	3
1.1 MANDAT.....	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS.....	4
1.3 PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT.....	5
1.4 CENTRE D'INNOVATION EN INFRASTRUCTURES.....	5
2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2017-2018	8
2.1 SOMMAIRE.....	8
2.2 PERSPECTIVES.....	9
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	11
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS.....	11
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE.....	13
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES.....	13
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	21
4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI	23
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	23
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2017.....	24
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2017.....	25
4.4 ÉTAT DE VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2017.....	26
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2017.....	27
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES.....	28



+ SECTION 1
STATUT



1. STATUT

PJCCI a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100% de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État mandataire mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est une société d'État mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de tous les ponts et tunnels de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal soit les ponts Champlain et Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade du pont Champlain.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + des opérations;
- + des inspections;
- + de l'entretien;
- + des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la sécurité;
- + de la coordination avec les intervenants municipaux et provinciaux;
- + de la gestion des sites contaminés.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Gérer de manière systémique afin d'assurer la sécurité et la pérennité des infrastructures majeures qui lui sont confiées en préconisant une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.

1.3 PROFIL ADMINISTRATIF ET FINANCEMENT

Les principales activités de PJCCI sont réparties dans deux (2) domaines précis, soit l'exploitation et les services administratifs. L'exploitation inclut la planification, l'ingénierie, l'environnement, le bureau de projets Champlain, la construction et opérations et entretien. Ces groupes sont appuyés par un expert en gestion de projets et un conseiller en santé et sécurité au travail. Le bureau de projets Champlain assure la réalisation du programme d'entretien majeur du pont Champlain actuel et offre son support à INFC dans le cadre du projet CNPC. Des services administratifs, tels que les Affaires juridiques, l'Approvisionnement, les Finances, les Technologies de l'information, les Ressources humaines et les Communications soutiennent ces secteurs.

Les services Planification, Environnement, Ingénierie et Construction planifient et gèrent les activités ayant trait à la gestion des actifs et aux principaux projets de construction, de réfection et de réparation se rapportant aux composantes des ouvrages d'ingénierie civils et routiers, tels que les piles, poutres, tabliers, structures en acier, tunnel, fondations, pavage et peinture ainsi que les composantes mécaniques et électriques associées à ces ouvrages.

Le service Opérations et entretien supervise et gère les contrats de déneigement et d'épandage d'abrasifs, le nettoyage et l'entretien des routes, les aménagements paysagers, le remplacement des glissières de sécurité, l'obturation des fissures et la lubrification des appuis, la réparation des « nids de poules » dans la chaussée et les tabliers de ponts et l'entretien et l'exploitation des systèmes de contrôle des feux de voie et de caméras de surveillance, la distribution électrique et l'éclairage routier.

Les professionnels spécialisés de l'équipe de PJCCI ont un vaste savoir-faire et une grande expérience en gestion des infrastructures de ponts et chaussées ainsi qu'en génie. Les partenariats solides que PJCCI a établis au fil des ans jouent un rôle essentiel dans la gestion de ses infrastructures et dans la réalisation de ses projets.

PJCCI doit assurer la sécurité de ses infrastructures en tout temps. La Société a mis en place des programmes d'inspection jumelés à des relevés détaillés et des investigations supplémentaires, s'assurant ainsi de disposer de l'information pertinente et à jour pour la prise de décisions éclairées relatives aux programmes d'entretien et de réfection à court, moyen et long terme.

PJCCI opère dans un environnement complexe où de nombreux facteurs externes peuvent avoir une incidence sur sa planification. Sur le plan financier, PJCCI maintient sa vigilance en ce qui concerne l'utilisation des fonds publics.

PJCCI est entièrement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, tels des baux et des permis contribuent à son financement, mais de façon très minimale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

1.4 CENTRE D'INNOVATION EN INFRASTRUCTURES

Depuis sa création en août 2015, le Centre d'innovation en infrastructures (CII) travaille en collaboration avec les divers services de PJCCI et en partenariat avec les groupes de recherche universitaire pour concevoir des outils qui permettront à PJCCI de développer et promouvoir son expertise dans le but d'assurer la pérennité des structures.

En effet, le CII supporte PJCCI dans le développement et l'intégration de solutions novatrices en termes de techniques et de matériaux de construction novateurs en s'appuyant sur une expertise pointue et sur des stratégies globales et durables en lien avec la gestion et l'entretien d'infrastructures majeures dans le but de prolonger leur durée de vie utile.

Les travaux

Au cours du premier trimestre du présent exercice, les activités du CII ont continué à prendre une ampleur plus importante, notamment par la concrétisation de plusieurs projets relatifs au développement de nouveaux bétons, à l'impact environnemental de la mise en lumière et aux essais en soufflerie. Les projets du CII en cours de réalisation se déclinent en deux volets.

1. Projets de recherche appliquée

En collaboration avec l'École Polytechnique de Montréal et l'Université McGill, trois projets sont en cours sur les bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP) et le collage de matériaux composites (PRF) pour le renforcement et la réhabilitation durable de piles, de poutres et de dalles de ponts. Également en collaboration avec l'École Polytechnique de Montréal, un projet visant le développement de nouvelles techniques de renforcement de poutres de pont avec du BFUP est en cours ainsi qu'une analyse préliminaire d'éléments sensibles de la portée principale du pont Jacques-Cartier.

De plus, en collaboration avec l'Université Laval, un projet de recherche sur le suivi environnemental de la mise en lumière du pont Jacques-Cartier est en cours de réalisation.

2. Projets de développement technique

Dans ce volet de son mandat, le CII est en processus d'approvisionnement pour un contrat relatif à l'étude d'évaluation de la performance sismique et l'étude d'un avant-projet de réhabilitation parasismique du pont Jacques-Cartier et du pont Clément.

Le contrat relatif à une étude en soufflerie de la capacité portante de la travée principale du pont Jacques-Cartier est en bonne voie. Les résultats préliminaires démontrent que plusieurs millions de dollars en renforcement pourront être épargnés.

Trois études internes sont en cours sur l'évaluation du pont Jacques-Cartier en termes d'opportunités de prolongation de durée de vie, sur l'amélioration des systèmes de protection des structures et sur les alternatives aux sels de déglacage.

Le Centre a agrandi son équipe et raffiné ses orientations ainsi que son plan de fonctionnement en vue d'identifier les besoins en innovation des différents services de PJCCI et pour développer un mécanisme de rayonnement de son expertise.



+ SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2017-2018

2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2017-2018

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ce rapport financier trimestriel présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 juin 2017 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers non audités intérimaires et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de 2016-2017 de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers non audités intérimaires de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Le 16 juillet 2015, par le décret C.P. 2015-1112, son Excellence le Gouverneur Général en conseil donne instruction à PJCCI, en vertu de l'article 89 de la LGFP :

- a) d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales;
- b) de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise.

Le tableau suivant fait état des frais de déplacements, d'accueil et de conférences du 1^{er} trimestre de l'exercice financier 2017-2018 :

<i>(En milliers de dollars)</i>	3 mois Trimestre 1
Déplacements	12,5
Accueil	3,4
Conférences	23,4
TOTAL	39,3

Le 1^{er} octobre 2016, Revenu Québec a modifié le statut de PJCCI en ce qui a trait au traitement des taxes de vente. PJCCI s'est ainsi vu octroyer le statut d'« Organisme sans but lucratif (OSBL) », ce qui a eu pour effet de réduire le taux de récupération de la TPS payée par PJCCI de 100% (situation avant le 1^{er} octobre 2016) à 50%. Le traitement de la TVQ demeure inchangé, la Société réclamant toujours le remboursement de 50% des sommes payées.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 16,8 M\$ pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2017 (12,8 M\$ — 2016). Le déficit avant le financement public était de 33,7 M\$ au 30 juin 2017 (43,5 M\$ — 2016).

Pour l'exercice en cours, les produits totaux cumulés ont été de 0,3 M\$ (0,3 M\$ — 2016). Les produits sont, dans leur ensemble, demeurés stables.

Au cours de la même période, la dette nette diminue de 5,4 M\$ pour atteindre un total de 39,3 M\$. Les actifs financiers ont diminué de 16,5 M\$. La variation des montants reçus et à recevoir du gouvernement fédéral est principalement à l'origine de ce changement.

Les acquisitions d'immobilisations ont atteint durant le premier trimestre de l'exercice en cours 19,9 M\$ (20,2 M\$ — 2016). Elles consistent essentiellement en des dépenses de 1,8 M\$ pour le pont Honoré-Mercier, de 14,2 M\$ pour le pont Jacques-Cartier et 3,4 M\$ pour l'Estacade.

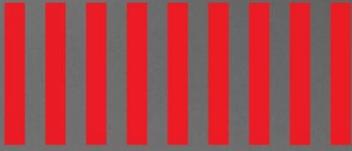
2.2 PERSPECTIVES

Les dépenses d'entretien des ponts et infrastructures connexes demeurent élevées. Les réparations du pont Champlain continuent à mobiliser des dépenses importantes pour adresser les conclusions des derniers rapports d'inspection et des résultats obtenus par l'instrumentation. D'autres projets financés par le gouvernement se poursuivent, y compris les travaux de réfection en cours au pont Honoré-Mercier, à l'Autoroute Bonaventure, à l'Estacade et au pont Jacques-Cartier.

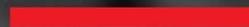
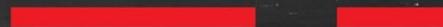
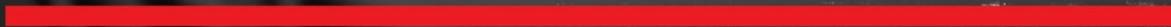
Les travaux d'entretien et de réfection à venir sont encore importants avec la réfection continue ou la construction de projets d'envergure :

1. Afin de maintenir le pont Jacques-Cartier dans une perspective à long terme, PJCCI a développé un plan de réfection majeure portant sur les différents éléments de la structure ainsi que son intégration urbaine;
2. Pour le pont Champlain, les réparations prévues au programme décennal continueront de s'imposer. À ce jour, l'ensemble des poutres de rive ont été renforcées afin d'atténuer les risques associés à leur état. Au niveau des piles et joints, les travaux se poursuivront jusqu'en 2018-2019;
3. Des travaux requis et nécessaires pour le maintien des actifs sont planifiés sur les structures de l'Autoroute Bonaventure, le pont Honoré-Mercier, le tunnel de Melocheville et l'Estacade du pont Champlain;
4. La reconstruction des voies au sol de l'Autoroute Bonaventure en boulevard urbain est planifié en collaboration avec la Ville de Montréal;
5. D'importantes mesures d'atténuation environnementales s'imposent pour contenir et traiter les eaux souterraines contaminées sur des terrains gérés par PJCCI dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest). Les travaux visant les secteurs Ouest et Est ont débuté au cours de l'exercice 2016-2017;
6. Pour les festivités du 150^e anniversaire de la Confédération et du 375^e anniversaire de Montréal, un système de mise en lumière architectural a été mis en service au printemps 2017.

PJCCI est fière de son effectif dont la force réside dans son engagement absolu envers l'atteinte de son résultat stratégique. Le financement à long terme fourni par le gouvernement permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population et l'économie.



+ SECTION 3
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS



3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des trois (3) mois terminés le 30 juin 2017, les actifs financiers totaux ont diminué de 16,5 M\$ pour atteindre 84,6 M\$ comparativement à 101,1 M\$ au 31 mars 2017. Comme au cours des exercices précédents, un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits fédéraux qui comprennent le financement pour les grands projets d'investissement et les charges d'exploitation.

La situation de trésorerie nette de PJCCI a augmenté de 5,5 M\$ au cours du T1 pour atteindre un montant de 45,9 M\$ au 30 juin 2017 (40,4 M\$ au 31 mars 2017). Cette augmentation au cours du trimestre est notamment attribuable à un encaissement des débiteurs.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 10,4 M\$ passant de 79,2 M\$ au 31 mars 2016 à 68,8 M\$ au 30 juin 2017. Cette diminution est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux et des garanties contractuelles dans le respect des exigences d'exécution. Ces retenues de garantie ont diminué de 6 M\$ pour atteindre 13 M\$ au 30 juin 2017 (19,1 M\$ au 31 mars 2017). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Au cours du dernier trimestre, PJCCI a revu les hypothèses sous-jacentes aux obligations environnementales. Une augmentation du passif lié à la révision des hypothèses de 0,5 M\$ a été constatée. De plus, les travaux prévus aux secteurs Ouest et Est de l'autoroute Bonaventure ont engendré des dépenses de l'ordre de 6,1 M\$, venues réduire d'autant le passif environnemental. Suite à ces imputations et révisions, les obligations environnementales ont diminué de 5,6 M\$ pour atteindre 41,1 M\$ au 30 juin 2017 (46,7 M\$ au 31 mars 2017).

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 11,3 M\$ pour atteindre un total de 573,1 M\$ par rapport aux états financiers du 31 mars 2017 (561,8 M\$). Ce total comprend des achats d'immobilisations bruts de 19,9 M\$ moins des charges d'amortissement de 8,6 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont notamment ceux du pont Honoré-Mercier (1,8 M\$), du pont Jacques-Cartier (14,2 M\$) et de l'Estacade (3,4 M\$).

Les charges payées d'avance au cours de la période ont augmenté de 0,1 M\$. Cette augmentation est due notamment au paiement de dépenses qui seront encourues ultérieurement.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours et celui du dernier exercice :

(en milliers de dollars)	Premier trimestre	
	2017-18	2016-17
Financement public pour les charges d'exploitation	30 601	36 140
Financement public pour les immobilisations corporelles	19 901	20 191
TOTAL	50 502	56 331

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien

Les charges d'entretien au cours du premier trimestre représentent 81,3 % (91% — T1 2017) des charges totales du trimestre.

Pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2017, les charges d'entretien incluant l'amortissement totalisent 27,6 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 3,1 M\$ de travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 2,2 M\$ de travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 9,4 M\$ de travaux pour le pont Champlain;
- + 5,8 M\$ de travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 0,7 M\$ de travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 0,5 M\$ de travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 2,3 M\$ de travaux pour l'Estacade;
- + 2,7 M\$ de salaires et avantages sociaux;
- + 0,9 M\$ de travaux pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges afférentes au fonctionnement au cours des trois (3) derniers mois ont été de 0,7 M\$ (0,8 M\$ — T1 2017). Ces chiffres représentent 2,2 % des charges totales (1,8 % — T1 2017).

Administration

Les charges d'administration pour les trois (3) premiers mois sont de 4 M\$ et représentent une augmentation de 0,8 M\$ par rapport à la même période de l'exercice précédent (3,2 M\$ — T1 2017). Au cours de ce trimestre, les charges d'administration ont représenté 6,93% des charges totales (incluant les acquisitions d'immobilisations). L'objectif de la Société est un maximum de 6%.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

Par rapport au 30 juin 2017, le solde de l'encaisse a augmenté de 5,6 M\$ pour atteindre un montant de 45,9 M\$ (40,3 M\$ au 31 mars 2017).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois applicables à toutes les sociétés d'État.

3.3.1. Sécurité des ponts

La priorité de PJCCI consiste à assurer la sécurité constante de toutes ses structures ainsi que leur pérennité. PJCCI administre judicieusement ses programmes relatifs aux ponts afin de prolonger le plus possible la durée de vie utile de ceux-ci. À cet effet, un programme d'inspection exhaustif est en place afin de suivre en continu l'état de ces infrastructures et en retirer les priorités d'intervention. Depuis quelques années, des études de capacité portante ont été mises en place afin de dénoter les éléments structuraux sur lesquels nous devrions porter une attention particulière, qu'ils comportent ou non des dégradations visibles lors des inspections.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde, à des conditions climatiques rigoureuses et à l'utilisation abondante de sels de voirie. En plus des travaux majeurs terminés ou en cours, ces structures devront faire l'objet de travaux importants au cours des prochaines années. La congestion sur tous les ponts de la Rive-Sud de Montréal ne permet pas de procéder à des travaux majeurs aux périodes de pointe de plus en plus longues, ce qui a un impact direct sur la planification, la réalisation et le coût des réparations. Des travaux majeurs de réfection sont planifiés ou en cours sur toutes les structures afin de maintenir les actifs dans un état acceptable pour assurer la sécurité des usagers et la pérennité des structures. Les inspections, les études de capacité portante et la planification à long terme ainsi que la communication et le partage d'informations sur les enjeux se poursuivent en permanence afin de mitiger les risques des infrastructures.

3.3.2. Financement durable

Dans ses décisions, PJCCI doit constamment considérer la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour protéger les actifs qu'elle gère et rencontrer sa mission d'assurer un passage sécuritaire sur ses structures.

Dans le Budget 2014, le gouvernement du Canada a approuvé un financement à PJCCI pour les cinq (5) années subséquentes, soit de 2014-2015 à 2018-2019. PJCCI priorise les travaux en tenant toujours compte, dans un premier temps, de la sécurité des usagers et, dans un deuxième temps, de la mise en place de mesures d'atténuation des risques.

Pour les projets en lien avec les eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure, PJCCI a reçu du financement dans le Budget 2014 pour les cinq (5) années subséquentes. PJCCI a également reçu du financement du Plan d'Action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf), qui a été renouvelé en février 2016 pour une période de quatre (4) ans avec le PASCf3. Le PASCf ne permet que des projets d'une durée maximale de quatre (4) ans, couvrant la période jusqu'en 2019-2020. Cela représente un véritable défi puisque les projets concernant les eaux souterraines contaminées nécessitent un plan d'action à long terme. Malgré le financement reçu pour les années 2014-2015 à 2018-2019, et les fonds du PASCf, le besoin d'un financement à long terme sur une période de quatorze (14) ans, à partir de 2017-2018 est donc impératif.

3.3.3. Gestion des ressources humaines

Compte tenu de l'envergure de son programme d'entretien majeur, PJCCI travaille en partenariat avec l'ensemble des employés à l'optimisation de sa performance. Plusieurs initiatives liées à la gestion par projet, la gestion d'actifs, la gestion de risques et la gestion standardisée des processus sont en cours de réalisation et visent à poursuivre l'optimisation de la performance organisationnelle afin de se doter d'une capacité accrue de mener à terme ses objectifs stratégiques.

En collaboration avec une firme spécialisée en gestion du développement organisationnel, PJCCI a identifié, pour une troisième année consécutive, des stratégies d'apprentissage dans l'action permettant le développement et l'accompagnement des équipes dans l'exécution de leur plan opérationnel. Un programme de formation permet d'appuyer le développement des gestionnaires dans l'application de bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et de poursuivre le développement des compétences de l'ensemble des employés en favorisant des formations adaptées aux besoins de PJCCI.

Pour assurer la rétention de son personnel et gérer les vulnérabilités d'expertises causées par les absences ou le départ effectif ou annoncé d'une personne clé de l'organisation, PJCCI poursuit sa démarche vers une culture de développement professionnel. La gestion des talents est un maillon essentiel à notre politique de rétention du personnel. Les prochaines étapes consistent à élaborer les activités d'apprentissage et les aides à la performance afin de capter et documenter les expertises des postes ciblés.

La prévention de la santé mentale au travail prend une place de plus en plus importante au sein de l'organisation. Le programme de santé et mieux-être 2017-2019 est en cours d'élaboration et, pour une deuxième année consécutive, des activités débuteront dès le mois de septembre.

Au cours du trimestre, PJCCI a débuté le développement d'un programme sur la diversité en milieu de travail et un plan de mise en œuvre qui sera déployé sur plusieurs années.

Une nouvelle convention collective a été signée avec le Syndicat CSN (employés cols bleus). Cette nouvelle convention collective se termine le 31 décembre 2020.

3.3.4. Technologies de l'information (TI)

Au cours du dernier trimestre, PJCCI a octroyé un contrat pour les services professionnels d'un intégrateur pour accompagner PJCCI dans l'implantation de la gestion électronique de documents (GED). Ce projet débutera au cours de l'été 2017 pour se compléter à l'automne 2019. Ce projet vise l'implantation de modules de collaboration, intranet, signature électronique et plusieurs outils de classement et de recherche de documents électroniques sous l'environnement SharePoint Online de Microsoft.

La direction des TI a également débuté l'implantation de la suite Office365 de Microsoft en vue de la migration vers les outils en ligne pour assurer une haute disponibilité des courriels et documents ainsi qu'une plateforme unique de partage avec nos collaborateurs externes. De plus, PJCCI a également choisi des solutions technologiques pour améliorer la gestion et la surveillance de l'infrastructure réseau, de même que les sauvegardes. Ces solutions seront en cours de configuration pendant le prochain trimestre avec la collaboration de l'administrateur réseau.

3.3.5. Santé et sécurité (SST)

En lien avec le déploiement du programme cadre et afin de poursuivre l'évolution de la culture en matière de santé et sécurité au travail, le bilan des activités SST 2016 a été réalisé et un nouveau plan d'action 2017-2018 a été élaboré. Les objectifs sont directement en lien avec l'initiative stratégique, les priorités du comité local SST et l'amélioration du système de gestion. Les objectifs ont tous pour but de consolider les trois fondements, c'est-à-dire, la conformité, la gestion des risques et l'amélioration continue pour assurer le respect des obligations de PJCCI.

Un tableau de bord a été implanté pour faciliter le suivi des performances SST ainsi que l'évolution des activités de prévention. La collaboration des intervenants des différents services facilite l'adhésion à l'objectif ultime de Zéro Blessure par Choix. Cette philosophie s'intègre logiquement et naturellement dans l'approche de développement durable de l'entreprise.

PJCCI poursuit ses efforts afin de maintenir et bonifier les exigences contractuelles des ressources destinées à la santé et sécurité dans les contrats de surveillance et le contrat de gestion globale de la santé et sécurité. Ces contrats permettent à des spécialistes en SST de participer à toutes les étapes des projets de construction afin d'assurer le respect et l'application des exigences en santé et sécurité au travail. Les ressources internes de PJCCI responsables de la gestion des contrats de construction et d'inspection sont accompagnées en mode coaching pour développer de nouvelles compétences reliées à la SST.

Les membres du comité local en santé et sécurité demeurent impliqués afin d'exercer une influence positive et constructive en SST dans l'organisation. Leurs efforts et ceux des employés contribuent à l'amélioration des mécanismes de prévention et ultimement aux performances.

3.3.6. Obligations environnementales

PJCCI participe au PASC, administré par Environnement Canada, pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de contenir et de traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) à Montréal en bordure du fleuve St-Laurent. PJCCI collabore aussi avec des propriétaires et des parties intéressées pour étudier la contamination et mettre en œuvre des plans d'atténuation en partenariat, ce qui ajoute à la complexité du dossier. Le projet Solution Bonaventure visant la gestion environnementale des eaux souterraines a ainsi été lancé à l'été 2016.

Concernant le secteur Est du projet, les travaux sont toujours en cours pour la construction du mur de confinement des hydrocarbures qui devrait être complété à la fin de l'automne 2017. Par la suite, le rodage et la mise en service suivront pour assurer le début de la récupération des hydrocarbures au cours de l'année 2018. En ce qui a trait au plan environnemental pour le secteur Ouest, celui-ci fait l'objet d'un partenariat avec le gouvernement du Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)), et PJCCI en assume la gestion.

3.3.7. Gestion des actifs

De plus en plus, les propriétaires d'infrastructures sont appelés à faire une gestion proactive et systémique de leurs actifs et de se conformer à la notion de développement durable dans leurs choix d'investissements assurant la pérennité de leurs infrastructures. Dans cet esprit, PJCCI a mandaté une firme externe pour effectuer une première évaluation de ses pratiques d'affaires en lien avec la gestion d'actifs par rapport à la norme ISO 55000. Il est à noter qu'à ce jour, seules quelques organisations au Québec ont procédé à une telle évaluation, ce qui démontre la volonté de PJCCI de devenir un chef de file dans la gestion du type d'ouvrages qui lui sont confiés.

Lors de cette première évaluation, PJCCI a été à même de constater que la Société utilise déjà plusieurs des méthodes systémiques et intégrées quant à la gestion de ses actifs et à la planification de ses projets. Cette évaluation permet à la Société de cibler plus spécifiquement les actions de développement qui lui permettront d'assurer une gestion intégrée et proactive de ses ouvrages selon les meilleures pratiques, d'avoir une vue globale et à long terme des investissements requis et de s'assurer de maîtriser l'état global de ses ouvrages.

Au cours des prochaines années, PJCCI assurera la mise en place progressive des meilleures pratiques en gestion d'actifs afin d'assurer une gestion optimale visant la prolongation de la durée de vie de ses actifs. Au premier trimestre, la direction a ciblé trois (3) des six (6) thématiques comme étant les priorités de développement à amorcer. Ces trois (3) thématiques sont la *stratégie et la planification*, les *informations sur les actifs* et la *gestion des risques et suivis*. Il est donc prévu de développer la politique de gestion d'actifs définissant les grandes orientations choisies par l'organisation, de bonifier nos pratiques de gestion de l'information basé sur des outils et projets déjà en cours d'implantation tout en ciblant les besoins additionnels si requis, et d'assurer l'implantation d'une méthodologie systématique d'analyse et de suivi des risques pour les ouvrages.

3.3.8. Grands projets

PJCCI procède actuellement à de grands travaux sur les ponts et structures connexes dont elle est responsable. Voici une description des principales réalisations en T1 :

Pont Jacques-Cartier

Les principaux travaux réalisés au cours du dernier trimestre visent la réfection des tours d'acier et le renforcement de la structure d'acier du côté de Montréal. Ces travaux se déroulent dans un environnement urbain avec des résidences à proximité ainsi que des rues municipales. La conjonction de ces différentes réalités rend le projet d'autant plus complexe que des voies de circulation sur le pont doivent être fermées lors de certains travaux critiques demandant d'alléger les charges sur la structure. Habituellement, ce genre de travaux se réalise de nuit afin de ne pas nuire à la circulation. Toutefois, le bruit généré par le travail sur l'acier dont l'enlèvement de rivets et le boulonnage, limite les plages de travail disponibles étant donné la proximité des résidences. Les enjeux de ce chantier grandement complexe nécessitent beaucoup de coordination et de mesures importantes pour minimiser les effets du bruit.

L'autre chantier d'importance au pont Jacques-Cartier est la poursuite des travaux visant la mise en lumière du pont. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et le Secrétariat fédéral Canada 150. Ce type de chantier est encore une fois très complexe de par la nature des travaux qui combinent les spécialités de monteur d'acier à des travaux d'électricité, de télécommunications et de programmation. De plus, le niveau de risque de ce chantier est très élevé, notamment parce

qu'il s'agit de travaux en hauteur, au-dessus de l'eau et au-dessus de voies de circulation, avec une composante électrique ainsi que des conditions de travail hivernales. Malgré l'échéancier très serré, le projet a été inauguré tel que prévu le 17 mai 2017, date officielle du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal. Une capsule événementielle a également été présentée le 1^{er} juillet 2017 afin de souligner le 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne. Le parachèvement des travaux sera effectué au courant du deuxième trimestre de 2017-2018.

Des travaux visant la stabilisation de talus à l'approche Sud-Est du pont Jacques-Cartier ont débuté au cours du premier trimestre de l'année 2017-2018 et sont prévus se terminer au premier trimestre de l'année 2018-19. Ces travaux permettront de maintenir une capacité fonctionnelle de l'approche sud du pont Jacques-Cartier à long terme, en plus de réaménager le trottoir au-dessus du talus et de modifier l'escalier au niveau de la culée afin d'améliorer l'offre aux piétons, le tout en coordination avec la Ville de Longueuil.

Finalement, PJCCI a complété les travaux de réfection du pavillon de l'île Ste-Hélène visant à prolonger sa durée de vie.

De plus, un projet permettant la ségrégation des piétons et des cyclistes a été lancé et les travaux débiteront à l'automne 2017 pour être complétés au printemps 2018.

Pont Honoré-Mercier

Au cours du second trimestre de 2016-2017, le projet majeur de renforcement et de remplacement du tablier du pont a été complété sur la section fédérale du pont. À ce jour, il ne reste que le parachèvement des travaux, lequel devrait être complété au dernier trimestre de 2017-2018. Les travaux ont été réalisés par un entrepreneur et des travailleurs Mohawks de la réserve de Kahnawà:ke.

Des travaux de réfection de piles ont débuté et se poursuivront sur plusieurs années. Au cours du prochain trimestre, PJCCI débutera des travaux de peinture au niveau de la structure d'acier et de remplacement de la passerelle d'inspection.

Pont Champlain

Le pont Champlain est en fin de vie utile. Dans le but d'établir une stratégie globale d'entretien du pont jusqu'à sa mise hors service, PJCCI procède d'une façon continue à des inspections, monitoring en temps réel des éléments critiques, ainsi qu'à une veille de la capacité portante de l'ensemble de la structure. Cette stratégie doit assurer que le passage entre la Rive-Sud et l'île de Montréal demeure sécuritaire et efficace jusqu'à l'ouverture du nouveau pont. Des travaux importants à la structure sur des éléments comme les poutres, la dalle, les chevêtres, les fûts et les semelles des piles sont entrepris dans le cadre d'une stratégie globale de maintien suivant un programme décennal. De plus, des réparations aux éléments en acier de la structure de la travée principale et d'autres réparations importantes comme le remplacement des joints de dilatation doivent se poursuivre en continu pour assurer la disponibilité des voies et la sécurité des usagers de la route.

Le programme décennal de grands travaux de maintien du pont amorce sa neuvième année en 2017-2018 et, sans surprise, des signes de détérioration continuent de se manifester puisque la détérioration d'un ouvrage en fin de vie utile a tendance à suivre une courbe exponentielle. Le calendrier annoncé du remplacement du pont d'ici la fin de 2018 nécessite la poursuite des travaux du programme d'entretien majeur, et de continuer de mettre en place des mesures de mitigation qui permettent de gérer adéquatement les risques liés, entre autres, à l'usure des éléments d'une structure en fin de vie utile.

Cette structure vieillissante nécessite un programme d'inspections détaillées dont la fréquence dépasse largement les normes minimales standards reconnues dans l'industrie pour ce type d'ouvrage. De plus, dans le cadre de la stratégie d'atténuation des risques, des instruments de mesure et d'analyse sophistiqués sont en place afin de surveiller le comportement de certains éléments importants du pont, et ce, en temps réel. Dans le même ordre d'idée, plus de 325 capteurs de haute précision ont été installés pour suivre les déformations de certaines poutres. Les données provenant des lectures de ces instruments sont emmagasinées dans une base de données dont les premières lectures datent de janvier 2014. Cet historique, disponible pour chacune des 100 poutres de rive, permet d'apprécier tout changement dans le comportement d'une poutre et de rapidement mettre en œuvre les mesures de mitigation envisagées afin de maintenir le pont ouvert et sécuritaire.

Dans le but de gérer plus efficacement l'ensemble des activités reliées au pont Champlain, le bureau de projets Champlain a été mis en place au début de 2015. L'objectif principal est de regrouper l'ensemble des activités reliées à l'entretien du pont Champlain : l'ingénierie, l'inspection, le suivi du comportement structural et la gestion des contrats de construction. Le bureau de projets Champlain regroupe :

- + Les ressources de PJCCI responsables de la gestion des contrats;
- + Les consultants en structure responsables de l'intégrité structurale du pont - Cowi North America Ltd (COWI) et Stantec Experts-Conseils Ltée (STANTEC);
- + Un consortium de firmes de génie conseil responsable de la surveillance des travaux de construction – Consortium Axor, BPR et SNC-Lavalin (CABS);
- + Un consortium de firmes de génie conseil responsable de l'inspection du pont – Stantec, Cima et EXP (SCE);

Le rapport de 2013 de la firme COWI, anciennement Buckland & Taylor Ltd, a identifié que des investissements additionnels de l'ordre de 389 M\$ étaient requis au cours de la période de 2014-2015 à 2017-2018 afin de maintenir la structure dans un état acceptable. Dans une mesure de gestion des risques et d'utilisation efficiente des fonds, toutes recommandations de COWI ou de Stantec sont révisées par le second consultant ainsi que par un comité d'experts sur lequel siègent deux (2) experts spécialisés en structures.

Les travaux des contrats en cours ont, entre autres, permis de sécuriser 100% des poutres de rive du pont à l'aide de différents systèmes de renforcement. Le programme de renforcement des poutres de rive s'est complété en mars 2017.

En octobre 2011, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent et en a confié la gestion à Infrastructure Canada. Le 1er décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé que le nouveau pont serait en place en 2018. Des mesures proactives sont envisagées au niveau de l'actuel pont Champlain pour parer aux éventualités de retard dans la livraison du nouveau pont.

Le 27 avril 2016, PJCCI a octroyé un contrat pour des services de consultants afin de réaliser une étude d'avant-projet portant sur la déconstruction de l'actuel pont Champlain, selon les principes de développement durable (e.g. le transport des matériaux hors-site, la disposition des rebuts et la réhabilitation du site, etc.) et sur la réalisation d'une évaluation des effets environnementaux du projet.

Cette étude d'avant-projet a pour but d'élaborer divers scénarios et de recommander celui qui sera optimal pour la déconstruction de l'actuel pont Champlain. Les scénarios élaborés

doivent faciliter et permettre de définir une orientation définitive et assurer une bonne transition en vue de la réalisation du projet.

L'étude tient compte des différents projets majeurs de la grande région métropolitaine de Montréal, dont le projet de construction du nouveau corridor du pont Champlain, le projet de développement de la pointe Nord de l'Île-des-Sœurs, les travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot ainsi que divers autres projets de PJCCI, de la Ville de Montréal et du MTMDET.

L'étude examine différentes méthodes et options de déconstruction pour chacun des quatre champs suivants :

- + Les travaux de déconstruction;
- + Le transport des matériaux;
- + La valorisation des matériaux;
- + La mise en valeur des actifs.

La version finale de l'étude a été reçue en février 2017.

Estacade

Les travaux de renforcement du tablier de l'Estacade et le déplacement de la piste cyclable en site propre sont maintenant complétés. Ces travaux ont été priorisés afin de permettre le passage des véhicules pour l'accès aux sites de mobilisation, tant pour les travaux de maintien de l'actuel pont Champlain que pour les travaux requis dans le cadre du Corridor du nouveau pont Champlain ainsi que d'assurer la sécurité des cyclistes. Suite à la réalisation de ces travaux, une inspection détaillée a été réalisée à l'été 2016 et une étude de capacité portante est en cours afin de statuer sur l'état de l'ouvrage et établir le programme complet de réfection de la structure dont certains éléments avaient déjà été ciblés pour recevoir des réparations. D'ailleurs, un projet pilote pour la réparation des piles (semelles et fûts), poutres et appareils d'appui a démarré à l'automne 2016 en vue de réaliser des travaux à l'été 2017.

Les résultats préliminaires d'analyses de capacité portante ont démontré en janvier 2017, selon les hypothèses émises par le consultant, la fragilité des semelles. Suite à ce constat, un programme de renforcement temporaire de l'ensemble des semelles de cette infrastructure a débuté en février 2017 afin de maintenir ouvert cet important lien pour la construction du nouveau pont Champlain.

Cet ouvrage, originalement conçu pour arrêter les glaces, est aujourd'hui utilisé comme un pont, et il est donc essentiel d'intervenir pour renforcer les semelles de l'ouvrage qui supportent l'ensemble de la structure. Il y a quelques années, une étude avait démontré que les semelles avaient besoin de réhabilitation. Toutefois, la criticité n'avait pas été estimée au même niveau qu'elle l'est actuellement.

En parallèle aux travaux de renforcement des semelles, un programme d'investigation par carottage est en cours afin de déterminer l'état réel du béton au cœur des semelles et de déterminer plus précisément leur capacité portante.

PJCCI réalise une importante coordination et un suivi serré de l'utilisation de l'Estacade compte tenu de l'utilisation accrue de cet ouvrage pour la réalisation des travaux. Des travaux d'aménagement des approches et des contrôles d'accès ont été complétés en mai 2017.

Autoroute Bonaventure

En plus des travaux reliés aux structures et chaussées de l'autoroute Bonaventure, deux grands chantiers reliés au confinement des eaux souterraines sont réalisés dans le secteur connu sous le nom de « Projet Bonaventure ». Tout d'abord, le chantier du secteur Ouest a été complété pour la partie construction, réalisant 39 puits de pompage et la construction d'une usine de traitement des eaux. De plus, la mise en service de l'usine a eu lieu en décembre 2016 pour une période de rodage du mécanisme de traitement prévue pour six mois. À noter que le site de ces travaux est situé au cœur du chantier de construction du Corridor du nouveau pont Champlain, juste en dessous de l'extrémité nord du pont de l'Île des Sœurs. Une grande coordination fut donc nécessaire pour éviter de retarder le chantier du nouveau pont, tout en procédant avec les travaux de construction du projet actuel.

La construction d'un mur de confinement pour la rétention des eaux contaminées, situé tout le long de l'autoroute Bonaventure dans le secteur Est, démarré à l'été 2016, s'est poursuivie durant le dernier trimestre. Toutefois, la nature des sols rend les opérations de forage très complexes. En effet, il était estimé qu'une certaine partie du mur nécessitait du pré-forage alors qu'avec les conditions réelles, c'est sur l'ensemble du mur de 1,2 km que le pré-forage doit être exécuté avant de procéder à la construction du mur de ciment-bentonite. Les travaux de forages et de construction de l'écran d'étanchéité ont été complétés dans le dernier trimestre. L'Entrepreneur installe un système d'extraction des hydrocarbures. L'échéancier de ce projet est donc prolongé jusqu'au mois de décembre 2017.

Ces deux chantiers innovateurs et uniques représentent un défi de taille pour l'organisation. Bien que le chantier du secteur Est a pris du retard en raison de la complexité de réalisation, l'avancement global de ces deux projets stratégiques représente un accomplissement de taille pour nos équipes de projet, mais également pour l'ensemble des partenaires impliqués de près ou de loin dans ce projet.

Tunnel de Melocheville

Un projet de réfection majeure des tubes de circulation est en cours depuis l'été 2015 et les travaux ont été complétés au cours du premier trimestre de 2017-2018. L'avancement de la partie finale du projet fut retardé puisque les travaux restants étaient tributaires de conditions météorologiques favorables afin d'assurer leur qualité.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 325 M\$.

(en milliers de dollars)	Au trimestre du 30 juin 2017			Au trimestre du 30 juin 2016		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	213 476	111 483	324 959	227 253	110 745	337 998
Financement disponible	213 476	111 483	324 959	227 253	110 745	337 998
Crédits parlementaires (1)						
+ Utilisés	30 601	19 901	50 502	36 140	20 191	56 331
+ Requis	182 875	91 582	274 457	191 113	90 554	281 667
Total crédits parlementaires	213 476	111 483	324 959	227 253	110 745	337 998

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



+ SECTION 4
ÉTATS FINANCIERS NON-AUDITÉS
INTÉRIMAIRES DE PJCCI 2017-2018

4. ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES DE PJCCI

Pour les trois (3) mois terminés le 30 juin 2017, les états financiers non audités intérimaires de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers non audités intérimaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec la directive émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.* de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs et du Premier dirigeant de la Société. Celui-ci, par l'entremise du Comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit.

Le vérificateur général du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Glen P. Carlin, ing., FICl, FSCGC
Premier dirigeant



Claude Lachance, CPA-CMA, MBA, ASC
Directeur principal, Administration

10 septembre 2017

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2017

(Non-audité – en dollars canadiens)

	30 juin 2017	31 mars 2017
	\$	\$
Actifs financiers		
+ Trésorerie	45 922 212	40 360 557
+ Débiteurs	38 705 569	60 729 006
Total des actifs financiers	84 627 781	101 089 563
Passifs		
+ Crédoiteurs et charges à payer	68 817 371	79 156 586
+ Avantages sociaux futurs	729 171	666 898
+ Retenues contractuelles	13 056 242	19 097 776
+ Revenus reportés	252 256	229 813
+ Obligations environnementales (Note 4.6.3)	41 104 812	46 675 271
Total des passifs	123 959 852	145 826 344
Dette nette	(39 332 071)	(44 736 781)
Actifs non financiers		
+ Immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	573 079 312	561 811 621
+ Charges payées d'avance	606 307	498 049
Total des actifs non financiers	573 685 619	562 309 670
Excédent accumulé	534 353 548	517 572 889

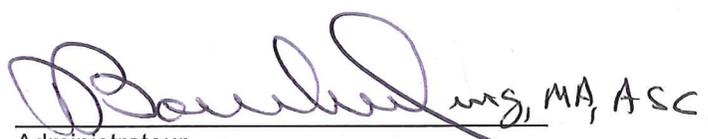
ÉVENTUALITÉS ET PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(NOTES 4.6.6 et 4.6.7).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non-audités intérimaires.

Approuvé par le Conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2017

(Non-audité – en dollars canadiens)

	Douze mois terminés le 31 mars 2018	Trois mois terminés le	
	Budget	30 juin 2017 (réel)	30 juin 2016 (réel)
	\$	\$	\$
Revenus			
+ Baux et permis	599 000	149 003	148 109
+ Intérêts	500 000	115 657	167 482
+ Autres sources		1 242	1 572
Total des revenus	1 099 000	265 902	317 163
Charges (note 4.6.9)			
+ Entretien	232 197 000	27 630 741	39 908 727
+ Fonctionnement	3 520 000	741 850	773 872
+ Administration	15 891 000	3 965 770	3 215 334
+ Obligations environnementales	(1 793 000)	1 649 029	(31 766)
Total des charges	249 815 000	33 987 390	43 866 167
Déficit avant financement du Gouvernement du Canada	(248 716 000)	(33 721 488)	(43 549 004)
Paiements de transfert (note 4.6.10)	324 959 000	50 502 147	56 330 879
Excédent lié aux activités	76 243 000	16 780 659	12 781 875
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	544 851 000	517 572 889	461 419 341
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	621 094 000	534 353 548	474 201 216

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non-audités intérimaires.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2017

	Douze mois terminés le 31 mars 2018	Trois mois terminés le	
	Budget	30 juin 2017 (réel)	30 juin 2016 (réel)
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice lié aux activités	76 243 000	16 780 659	12 781 875
+ Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4.6.4)	(111 482 000)	(19 901 298)	(20 190 722)
+ Amortissement des immobilisations corporelles (note 4.6.4)	36 889 000	8 633 607	7 787 128
Total de la variation due au total des immobilisations corporelles	(74 593 000)	(11 267 691)	(12 403 594)
+ Acquisition de charges payées d'avance	-	(393 293)	(1 904 765)
+ Utilisation de charges payées d'avance	-	285 035	283 611
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	(108 258)	(1 621 154)
Diminution (augmentation) de la dette nette	1 650 000	5 404 710	(1 242 873)
Dette nette au début de l'exercice	(25 008 000)	(44 736 781)	(41 433 881)
Dette nette à la fin de l'exercice	(23 358 000)	(39 332 071)	(42 676 754)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non-audités intérimaires.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS (3) MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2017

	Trois mois terminés le	
	30 juin 2017 (réel)	30 juin 2016 (réel)
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	16 780 659	12 781 875
Éléments sans effet sur la trésorerie		
+ Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.4)	8 633 607	7 787 128
+ Augmentation des avantages sociaux futurs	62 273	113 063
+ Diminution des obligations environnementales	(5 570 459)	(534 422)
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement		
+ (Augmentation) diminution des débiteurs	22 023 437	(23 064 202)
+ Augmentation des créditeurs et frais à payer	(15 522 156)	(9 939 602)
+ (Diminution) augmentation des retenues	(6 041 534)	1 663 206
+ (Diminution) augmentation des revenus reportés	22 442	(18 182)
+ (Augmentation) des charges payées d'avance	(108 258)	(1 621 154)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	20 280 011	(12 832 290)
Activités d'investissement en immobilisation corporelles		
+ Sortie de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(14 718 356)	(14 021 728)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(14 718 356)	(14 021 728)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	5 561 655	(26 854 018)
Trésorerie au début de l'exercice	40 360 557	73 996 315
Trésorerie à la fin de l'exercice	45 922 212	47 142 297

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers non-audités intérimaires.

4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS INTÉRIMAIRES

4.6.1. Pouvoirs et activités

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la « Société »), fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (« SPFL »). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle des ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports, en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (*C.P. 2015-1112*) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société est non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société dépend du Gouvernement du Canada pour son financement

4.6.2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la

création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçu, est comptabilisée au Montant à recevoir du Gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du Gouvernement du Canada sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes:

- + Ponts et routes entre 5 et 48 ans
- + Véhicules et équipements entre 3 et 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats

Constataion des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et des autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le Gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. Suite au renouvellement de leur convention collective en décembre 2016, les syndiqués n'ont plus la possibilité d'accumuler les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables au moment de leur départ. Les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque se sont fait offrir de les conserver jusqu'à leur départ ou de les monnayer. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme des dépenses au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification tel que présenté dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	<ul style="list-style-type: none">TrésorerieDébiteurs (autre que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	<ul style="list-style-type: none">Créditeurs et charges à payerRetenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisent. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement n'est pas déterminable ou que le montant en cause ne peut pas être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus relatifs aux travaux majeurs de réfection et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le Conseil d'administration.

4.6.3. Obligations environnementales

Périodiquement, la Société procède à un inventaire de toutes ses propriétés dans le but de classer leur état environnemental afin de prioriser les interventions si requises. La Société compte un certain nombre de propriétés dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les propriétés concernées se situent sous le pont Jacques-Cartier et aux abords de l'autoroute Bonaventure. En ce qui a trait aux terrains sous le pont Jacques-Cartier, des contaminations des eaux et/ou du sol ont été relevées dans le cadre d'exercices de classification, mais des travaux de suivis environnementaux et d'analyses plus poussées sont requis afin de déterminer si la nappe phréatique peut en être affectée et si un exercice de décontamination serait requis. À cet effet, des travaux ont été entrepris au cours de l'exercice 2015-2016. Au 30 juin 2017, aucun constat final n'a été émis concernant les actions à poser le cas échéant. Actuellement, comme le niveau de contamination, l'impact et les actions à prendre ne peuvent être déterminés, aucun passif environnemental n'a été comptabilisé.

Au 30 juin 2017, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure à Montréal. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement opéré par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. Depuis 2003, la Société a effectué des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix

de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions: soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Secteur Est

L'estimation de ce passif est fondée sur une conception détaillée découlant de l'octroi des contrats de surveillance et de construction pour la réalisation des travaux relatifs au système de confinement. En ce qui a trait à l'exploitation du système, les appels d'offres suivront les travaux. Les principales caractéristiques et hypothèses relatives à ce projet sont les suivantes :

- + Les travaux ont débuté en juin 2016 et sont prévus se terminer à l'automne 2017.
- + L'installation du système de pompage et de traitement a débuté en 2017.
- + Les opérations de confinement et de pompage débuteront en 2017 et s'échelonneront sur une période estimée à quinze (15) ans. La durée du projet ira au-delà de quinze (15) ans mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans.
- + Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

Secteur Ouest

La Société a octroyé un contrat pour la construction d'une barrière hydraulique et d'une usine de traitement. Par conséquent, l'évaluation de l'obligation afférente au secteur Ouest repose sur les termes financiers de ce contrat :

- + La construction d'une barrière hydraulique et de l'usine de traitement, débutée en juin 2016, est terminée.
- + La période de rodage des opérations de confinement actuellement en cours devrait se terminer au second trimestre de 2017. L'exploitation est prévue pour une période estimée à quinze (15) ans. La durée du projet ira au-delà de quinze (15) ans, mais il est impossible de déterminer les coûts au-delà de quinze (15) ans.
- + Pour le projet du secteur Ouest, la portion des coûts assumés par la Société est de 50 % des coûts totaux à encourir.
- + Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet.

La Société assurera la gestion de ce projet.

Principales hypothèses		Secteur Est	Secteur Ouest
Au 30 juin 2017 (31 mars 2017)			

Taux d'actualisation (note1):			
i) Exercices 2017 et 2018	31 mars 2017	0,72 %	0,72 %
	30 juin 2017	1,04 %	1,04 %
ii) À long terme	31 mars 2017	2,28 %	2,28 %
	30 juin 2017	2,06 %	2,06 %
<hr/>			
Taux inflation – IPCBNR (note 2) :	31 mars 2017	3,05 %	3,05 %
	Bâtiments non résidentiels 30 juin 2017	3,11 %	3,11 %
<hr/>			
Facteur de précision		+/-10 %	-
<hr/>			
Fourchette non actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2017	Minimum	42 158 000 \$	10 607 000 \$
	Maximum	51 526 000 \$	10 607 000 \$
Au 30 juin 2017	Minimum	36 201 000 \$	10 583 000 \$
	Maximum	44 245 000 \$	10 583 000 \$
<hr/>			
Fourchette actualisée et inflationnée :			
Au 31 mars 2017	Minimum	37 704 000 \$	8 971 271 \$
	Maximum	46 083 000 \$	8 971 271 \$
Au 30 juin 2017	Minimum	32 031 000 \$	9 073 812 \$
	Maximum	39 148 000 \$	9 073 812 \$
<hr/>			
Provision Passif environnemental		32 031 000 \$	9 073 812 \$

Depuis 2016, aucune fourchette n'est à considérer pour l'obligation relative au secteur Ouest, celle-ci reposant sur les termes financiers du contrat adjudgé pour la réalisation de la solution de décontamination. Pour le secteur Est, la Société juge raisonnable de fixer son évaluation de l'obligation au niveau inférieur de la fourchette des coûts totaux estimatifs actualisés.

En date du 30 juin 2017, la Société estime un montant de 41 104 812 \$ (46 675 271 \$ en 2017) pour les secteurs Est et Ouest. Ce montant est enregistré à titre d'Obligations environnementales à l'État de la situation financière au 30 juin 2017.

Note 1 : Taux Rendements d'obligations types du gouvernement canadien

Note 2 : Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels

4.6.4. Immobilisations corporelles

(non-audités – en dollars canadiens)

	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et équipements	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
1 ^{er} avril 2016	5 250 117	517 495 453	4 653 085	154 011 374	681 410 029
+ Acquisition	-	65 389 895	328 552	28 627 521	94 345 968
+ Aliénations	-	(2 350 573)	(552 747)	-	(2 903 320)
+ Transferts	-	118 404 603	-	(118 404 603)	-
31 mars 2017	5 250 117	698 939 378	4 428 890	64 234 292	772 852 677
+ Acquisition	-	3 249 319	824 023	15 827 956	19 901 298
+ Aliénations	-	-	-	-	-
+ Transferts	-	5 323 410	-	(5 323 410)	-
30 juin 2017	5 250 117	707 512 107	5 252 913	74 738 838	792 753 975
Amortissement accumulé					
1 ^{er} avril 2016	-	175 487 969	3 740 481	-	179 228 450
+ Amortissement	-	33 098 555	345 628	-	33 444 183
+ Aliénations	-	(1 078 830)	(552 747)	-	(1 631 577)
31 mars 2017	-	207 507 694	3 533 362	-	211 041 056
+ Amortissement	-	8 559 337	74 270	-	8 633 607
+ Aliénations	-	-	-	-	-
30 juin 2017	-	216 067 031	3 607 632	-	219 674 663
Valeur comptable nette					
31 mars 2017	5 250 117	491 431 684	895 528	64 234 292	561 811 621
30 juin 2017	5 250 117	491 445 076	1 645 281	74 738 838	573 079 312

4.6.5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

4.6.6. Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Dans le cadre d'un projet pour des travaux qu'elle faisait exécuter pour elle-même et pour un partenaire et dont elle partage les coûts avec ledit partenaire, la Société a déposé le 23 novembre 2012, auprès de son partenaire, une réclamation pour des coûts supplémentaires encourus ou à encourir par la Société et découlant de décisions dudit partenaire. Pour le moment, la direction estime qu'il lui est impossible d'établir une estimation de l'incidence financière de cette réclamation.

4.6.7. Passifs éventuels liés aux immobilisations corporelles

- a) Un permis a été octroyé à la Société pour placer, maintenir et utiliser un câble pour les signaux de télévision en circuit fermé sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Ce permis, dont le terme est « durant plaisir », contient une clause de résiliation en vertu de laquelle le propriétaire ou la Société peut résilier le permis en tout temps en donnant un avis écrit à l'autre partie. Lors de l'annulation, le permis prévoit que la Société devra enlever immédiatement ses installations, à ses frais, des terrains et lieux du propriétaire, à défaut de quoi le propriétaire les enlèvera et remettra l'emplacement en bon état, aux frais de la Société, ou au choix du propriétaire, celui-ci les conservera sans compensation. Ni le propriétaire des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier le permis en date du 30 juin 2017. Comme la date de résiliation éventuelle du permis est indéterminable, aucun passif éventuel lié à cette immobilisation n'a été constaté pour l'exercice en cours.
- b) La Société détient certaines structures érigées sur des terrains dont le propriétaire en a transféré la gestion et l'administration au Gouvernement du Canada. Les documents juridiques de transfert prévoient que, advenant un changement d'utilisation de ces structures par rapport à l'utilisation qui en était faite au moment du transfert, le propriétaire reprendra le contrôle des terrains, et ce, sans aucune indemnité pour les structures construites, à condition qu'elles soient dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces structures. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté dans les états financiers.

4.6.8. Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée « retenue d'exécution ») et retient une nouvelle somme équivalente à 2.5 % à titre

de retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie »). Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée « retenue de garantie ») réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat après l'expiration de la période de garantie.

4.6.9. Charges selon leur objet

<i>en milliers de dollars</i>	30 juin	
	2017	2016
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	15 828 527	28 083 548
Obligations environnementales	1 649 029	(31 765)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 633 607	7 787 128
Salaires et avantages sociaux	4 589 330	4 544 378
Services professionnels	2 037 710	1 898 821
Biens et services	1 249 187	1 584 057
Total des charges	33 987 390	43 866 167

4.6.10. Crédits parlementaires

<i>en milliers de dollars</i>	30 juin	
	2017	2016
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	54 931 499	54 530 719
Variation des retenues contractuelles à long terme	(4 429 352)	1 800 160
Total des crédits parlementaires constaté à titre de produits	50 502 147	56 330 879
Répartition		
Paiement de transfert pour les charges d'exploitation	30 600 849	36 140 156
Paiement de transfert pour les immobilisations corporelles	19 901 298	20 190 723
	50 502 147	56 330 879



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube

